Image not found or type unknown

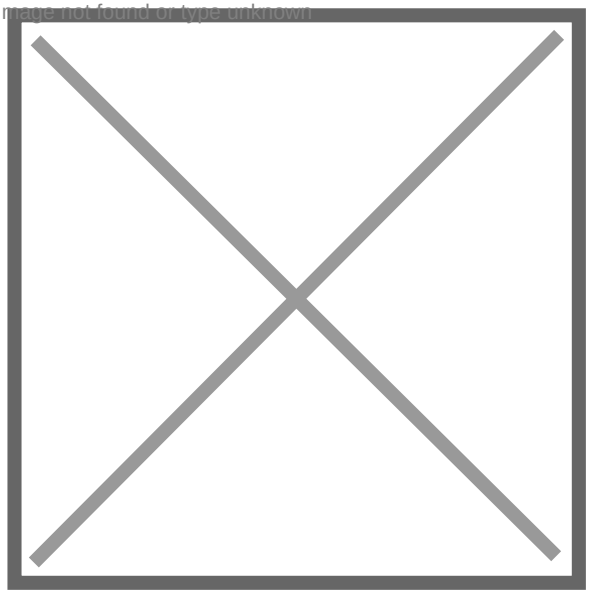

Litige vente de vehicule entre particulier pour vices caché

Par **david59230**, le **13/04/2011** à **11:31**

Bonjour,

j'ai vendu une audi a6 2.5tdi avec boite automatique de 2002 en juillet 2010 a un particulier vehicule vendu avec controle technique ok, 3 mois auparavant jai eu un probleme de boite, de temps en temps la voiture n'avancait pas en position D
rdv pour entretien de l'audi, le garage me propose un bilan electronique et surprise 0 defaut au diag, soit disant que je la conduisait mal....
au mois de juillet je decide la vendre car nous avons acheté un autre vehicule famillial, une personne interessé m'achete la voiture, je lui ai fourni tous les papiers ainsi que le diagnostic vierge pour la boite , apres essai l'acheteur a bien été informé du petit soucis de la boite et m'a dit que ce n'etait pas grave donc je ne lui ai rien caché
3 jours + tard ils sont partis en vacances et pendant le trajet boite hs (defaut : patinage excessif....., mis au point mort de la boite), l'acheteur tractait une caravane (non signalé dans le dossier me demandant de payer le changement de boite, 8000E....), 3 fois en panne sur le trajet aller retour , tjrs en tractant, pas d'appel de depanneuse, ils ont simplement fait l'aller retour avec un soucis important et aujourdhui ils me demandent de payer la boite de vitesse integralement, je vais en expertise ce mois ci .
on m'attaque pour vice caché alors que je n'ai rien caché et en plus dans le dossier la caravane n'apparait meme pas, qu'en pensez vous?
que puis je faire?
merci pour vos reponses car je suis perdu

Par **edith1034**, le **13/04/2011** à **12:26**

ce n'est pas un vice caché c'est un défaut de boite d'origine non décelable

puisque non décelé qui a lâché suite à un effort

deux solutions

si l'audi ne peut pas tracter une caravane le constructeur doit le dire, s'il ne l'a pas dit il est responsable

s'il le dit votre client est responsable

si le défaut de la boite de vitesse est dû comme vous l'expliqué au constructeur, il paie les frais. Un particulier n'a pas à payer pour un vice caché QUI N'EST PAS DE SON FAIT

pour tout savoir sur la vente d'un véhicule d'occasion :

http://www.fbls.net/venteauto1.htm

Par **mimi493**, le **13/04/2011** à **12:27**

Avez-vous une preuve que vous avez parlé des problèmes de boite ?

Par **david59230**, le **14/04/2011** à **07:58**

bjr, merci d'avoir repondu.
pour la preuve oui j'en ai une puisque audi m'a facturé le diagnostic electronique avec 0 defaut et la demande etait " pb de ba, n'avance pas en position D), audi m'a juste fait comprendre que je la conduisai mal !!!!!
cette facture a été photocopié et remise a l'acheteur du vehicule donc je n'ai rien caché.....)

je ne comprends pas votre phrase " s il le dit votre client est responsable"
pouvez vous m'eclaircir?

encore merci de preter attention a mon probleme.
david

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés